

Sujet : Demande d'inscription rectificative au procès-verbal – séance du 20 mars 2026

De : Laurent GILLET <laurent-f.gillet@laposte.net>

Date : 30/03/2026 16:45

Pour : MairieAccueil <accueil@stjeansurmayenne.com>

Copie à : Virginie Dufrou [REDACTED]

Monsieur le Maire,

La mairie ayant été destinataire en copie du courriel adressé par les services de la préfecture de la Mayenne en date du 30 mars 2026 à 14 h 03, lequel reconnaît expressément que le suffrage porté sur le nom de Mme Virginie Dufrou ne devait pas être déclaré nul, je vous demande de bien vouloir faire procéder à l'inscription d'une mention rectificative au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

En effet, les mentions figurant dans la délibération n°2026-19 ne reflètent pas fidèlement la réalité du scrutin.

Les résultats actuellement inscrits sont les suivants :

- 19 bulletins ;
- 3 bulletins blancs ou nuls ;
- 16 suffrages exprimés.

Or, ainsi que l'a confirmé la préfecture, le résultat exact du vote est le suivant :

- 19 bulletins ;
- 2 bulletins blancs ;
- 0 bulletin nul ;
- 17 suffrages exprimés ;
- M. Barré : 16 voix ;
- Mme Dufrou : 1 voix.

Je précise que cette démarche ne constitue en aucune manière une contestation du résultat de l'élection du maire, lequel n'est nullement remis en cause, mais relève exclusivement du respect de la sincérité administrative et politique des actes de la commune.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire inscrire cette rectification au procès-verbal, afin que celui-ci reflète fidèlement le vote exprimé lors de cette séance, et de m'informer des suites réservées à la présente demande.

Citoyennement,
Laurent Gillet